ont tenté de me corrompre en me couvant d'or, de dignités et d'honneurs : j'ai méprisé les vains hochets de la tyannie. Mais ce que les despotes n'ont pu m'arracher avec des millions, je le donne au peuple pour rien, — pour rien, entendez-vous ! Je vous défends de me payer. N'insistez pas ! Je ne veux absolument recevoir que le prix de la bouteille dans laquelle est renfermé mon élixir, pour ne pas vous humilier en vous faisant une aumône. — Allez la musique ! »

Il avait à peine fini que la foule se ruait à l'assaut de la voiture. On se bousculait, on s'écrasait, on avait peur qu'il n'en restât plus. Rentré chez soi, on s'apercevait que la fiole contenait de l'eau qui n'avait même pas le mérite d'être claire, car elle était mêlée de boue et de quelque chose de rouge qui devait être du sang.

Voilà pourtant à quoi se réduisent les discours de tous ces charlatans de la démocratie qui font des effets de porte voix et grosse-caisse dans les réunions électorales du moment. Tous ont trouvé l'élixir universel, la panacée sociale. Les bourdes de charlatans forains ne sont rien à côté des monstrueuses calembredaines de ces Mangin de la République. Pourquoi se gêneraient-ils, ayant un public qui les prend au mot, un public fait sur commande et sur mesure, toujours prêt à assommer quiconque essaie de le mettre en garde et voudrait l'empêcher de se laisser berner. Chaque fois que, dans dans un coin de la salle, un homme de bon sens hausse les épaules aux tirades ampoulées de cette méchante comédie, toujours la même et toujours plus sotte, la claque crie : A la porte ! et elle trouve des exécuteurs dans le public de badauds qui l'entoure.

Je ne sais pourquoi le vénérable Cantagrel s'est, un soir, fâché tout rouge du propos d'un citoyen indépendant qui l'avait traité de vieux farceur. — Blagueurs ! avait dit plus rudement Proudhon dans un langage approprié au sujet. Qu'importe ! puisque les gobe-mouches ne leur font jamais défaut. — Blagueurs, soit ! pourraient-ils répondre dans le même style; nous serions bien bons de ne pas l'être, puisque le public veut absolument être *blagué*, et que plus on le blague, plus il est content.

Entrez dans certaines réunions électorales, surtout des quartiers excentriques; assistez au défilé des orateurs et des candidats. Vous remarquerez bien vite qu'il s'établit entre eux une lutte de gasconnades, comme entre ces deux indigènes des bords de la Garonne dont l'un disait à l'autre : « Je vois une fourmi là-bas, tout en haut du clocher, » et dont l'autre répondait : « C'est vrai, il y en a une; je l'entends marcher. » Il faut que le suivant enchérisse toujours sur son prédécesseur. C'est à qui entassera le plus de hâbleries et les plus énormes pour décrocher la timbale. On peut juger à peu près infailliblement de la quantité de sottises qui ont été débitées à la tribune par la chaleur et la durée des applaudissements. Un honnête homme qui ne serait pas prévenu prendrait ces candidats à l'Assemblée pour des candidats à Charenton.

Il en est des bourdes radicales à l'adresse du peuple souverain tout autrement que des pilules : plus elles sont grosses, mieux elles passent. Un candidat s'est parfois repenti d'avoir fait trop peu de fonds sur la docilité d'esprit de son auditoire, jamais d'avoir trop compté sur elle. Aucune incohérence, aucun sophisme, aucune contre-vérité ne doit l'arrêter une minute. Il peut demander la liberté absolue et en même temps l'expulsion des Jésuites, la fermeture des écoles des Frères, l'abolition des universités catholiques. Il peut prêcher la fraternité et réclamer la guillotine contre tous ceux qui ne se rallieront pas à la République. Il peut exiger des garanties sérieuses et des lois sévères qui protègent ses propriétés, sa famille, sa conscience et sa vie contre un clergé sanguinaire. Il peut dire que se sont les conservateurs, les aristocrates, les Versaillais qui ont brûlé Paris; que se sont les bandits de la rue Haxo qui sont les martyrs; que ce sont les otages qui sont les assassins : — et il le dit, et il le dirait bien plus sans la présence du commissaire de police. — Il peut promettre l'abolition de tous les impôts, et Victor Hugo peut annoncer qu'il est prêt à se faire tuer sur les barricades; on le croit, on l'applaudit avec transport, et tout au plus quelque sceptique se permet-il de sourire, en ayant soin de se cacher dans son chapeau.

Qui donc a formulé un jour le fameux axiome : « Le ridicule tue en France ! » Quel est le réactionnaire, l'aristocrate, le personnage arriéré qui a imaginé cela ? Démodé l'aphorisme ! gothique, usé sur toutes les coutures, passé au rang des vieilles lunes. Le ridicule tue ! C'était bon du temps de la monarchie; sous la République, il fait vivre. Demandez-en des nouvelles à M. Floquet, à M. Bonnet-Duverdier, à M. Jobbé-Duval, à M. Edmond Magnier, au docteur G. Martin, au citoyen Greppo et même à l'auteur de la circulaire aux délégués des trente-six mille communes de France. Si M. Gagne était plus franchement radical, il serait sûr de son affaire. J'engage M. Ménier à ne point désespérer; le malheur est qu'il ait fait jadis de bon chocolat : s'il n'avait fait que de mauvaises brochures et des discours extravagants, il serait élu tout de suite.

BERNADILLE

LETTRE DE PARIS

Paris, 11 février 1876.

La cause et la presse royalistes ont reçu aujourd'hui un magnifique hommage dans la personne de M. Laurentie.

L'église, la politique, la littérature et la presse sont venus, par leurs nombreux représentants, honorer la mémoire de ce vaillant défenseur de la religion, de la monarchie, des doctrines d'ordre social. La vaste nef de l'église St-Sulpice, qu'il a édifiée, pendant de si longues années, par sa piété, n'a pas suffi à contenir la foule de ceux qui ont voulu manifester leur admiaation et leur reconnaissance pour l'homme qui, au milieu de tant de défaillances et de palinodies, a donné aux générations nouvelles un modèle de fidélité dans la foi religieuse et politique, de désintéressement, de dignité de caractère. M. Laurentie aura été l'honneur et du parti, et de la presse royalistes.

Mgr le comte de Chambord était représenté par MM. le marquis de Dreux-Brézé, le comte de Blacas, le comte de Monti et le comte de Vausay.

Le deuil était conduit par M. Sébastien Laurentie, M. Poujoulat et les autres rédacteurs de l'*Union*; par M. l'abbé Laurentie, chanoine de Notre-Dame de Paris, frère du défunt.

Des représentants de la presse de toutes les opinions assistaient à la cérémonie funèbre et constataient, par leur présence, l'estime universelle attachée à la mémoire de l'écrivain qui avait su forcer le respect, même de la part de ses adversaires.

Le corps de M. Laurentie a été déposé dans une chapelle de Saint-Sulpice, en attendant le jour où il sera transporté à Pont-Levoy, où il aimait à se reposer des luttes politiques, près de ce collége dont il a été un des fondateurs et qui présente un des modèles de cet enseignement chrétien, pour lequel M. Laurentie a combattu courageusement pendant sa longue existence.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix.

Ouverture de la session de février

Présidence de M. L. Wattinne-Watine, adjoint.

Étaient présents : MM. L. Wattinne-Watine, Screpel-Roussel, et P. Destombes, (adjoints).

MM. Jules Deregnaucourt, Deleporte-Bayart, A. Screpel, C. Junker, A. Morel, C. Godefroy, Moïse Rogier, L. Foveau, C. Pollet, Delcourt-Tiers, Paul Screpel, Harinkouck, A. Tiers, Pierre Parent, Hindré-Selosse, C. Dandet, Leclercq-Mulliez, François Ernoult.

Absents : MM. C. Descat, (maire), Joseph Quint, Labbe-Copin, A. Famechon, F. Sebey, P. Flipo, J.-B. Delplanque, E. Baas.

M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la session, il donne communication des procès-verbaux des séances du 23 décembre 1875, et du 13 janvier 1876. Les rédactions en sont approuvées;

M. Leclercq-Mulliez rend compte au Conseil du résultat de la démarche qu'il a faite, avec MM. Pierre Destombes et Morel, près de M. l'ingénieur en chef de la navigation; il résulte de cette entrevue qu'une entente amiable pourrait intervenir pour terminer le différend qui existe entre la ville de Roubaix et l'administration des ponts-et-chaussées pour la mise en état des anciennes rives du canal;

Le Conseil charge la commission des finances de l'examen d'une demande de supplément de crédit pour l'éclairage de la ville et des écoles;

Renvoi à la même commission des questions suivantes :

1° Augmentation des traitements du capitaine adjudant-major du corps des Sapeurs-Pompiers et de son adjudant sous-officier:

2° Demande d'indemnité de logement pour M. le vicaire de l'église du Sacré-Cœur;

3° Demande d'une subvention de 8,182 francs pour le bureau de Bienfaisance;

Communication d'une lettre de M. Henri Hody, ancien directeur du théâtre, sollicitant une subvention de la ville pour les années 1876 et 1877.

La Commission des pompiers est chargée de l'examen de la pétition du sieur Laurent Camut, demandant une pension de retraite.

Renvoi 1° à la Commission des travaux d'un rapport du Conseil central d'hygiène et de salunrité, sur l'affaire des fonderies de suifs à l'abattoir.

2° d'un projet de bail à passer entre la ville et la Compagnie des chemins de fer du Nord pour l'établissement d'une 2me bascule à la gare.

Communication d'une lettre de M. le principal du collége, remerciant le Conseil des améliorations apportées à cet établissement, et voté d'une autorisation de changer la cloche servant à l'appel des classes.

Renvoi à la Commission des eaux d'une demande de déplacement de la conduite des tuyaux posés sur le boulevard, par M. André Derville.

La demande d'un crédit de 5,500 fr. pour solde de travaux à la condition publique est renvoyée à la Commission des finances.

Approbation d'un contrat d'assurance contre l'incendie de l'église Notre-Dame.

Le secrétaire,
PIERRE PARENT.

MM. Jourdain Desfontaine, président; Gaspard Desurmont, Joseph Danset, juges, et Désiré Leurent, juge-suppléant du Tribunal de commerce de Tourcoing, réélus le 27 décembre dernier, ont prêté serment, avant-hier, devant le Tribunal civil de Lille.

Leur installation aura lieu mardi prochain.

—

Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 1er février courant, que les opérations relatives au volontariat d'un an pendant l'année 1876, s'effectueraient aux dates indiquées ci-après savoir :

Les demandes devront être adressées par les jeunes gens aux préfets, du 1er juillet au 31 août. Comme les années précédentes toute demande présentée après cette époque sera considérée comme non avenue.

Cette date est la même pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1812, pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi, et pour ceux qui, ayant été refusés par suite d'inaptitude physique lorsqu'ils s'étaient antérieurement présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels par application de l'article 12 du décret du 1er décembre 1872.

Les examens prescrits par l'article 54 auront lieu du 15 au 30 septembre.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 4 novembre.

La mise en route aura lieu le 8 novembre 1876.

En portant ces dates à la connaissance des familles, le ministre a chargé MM. les préfets de rappeler de nouveau que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et profiter du temps qui doit s'écouler d'ici au 15 septembre pour compléter autant que possible leur instruction. Leur intérêt l'exige d'autant plus impérieusement que le ministre a l'intention, cette année, de donner aux examens professionnels le caractère d'un concours dans lequel le nombre des candidats à admettre sera limité.

—

On nous prie d'informer le public, que dimanche 13 et lundi 14 courant, deux représentations extraordinaires seront données au grand Théâtre de Roubaix, avec le concours des frères Franck, célèbres gymnasiarques, qui obtiennent partout les plus grands succès. Ils sont accompagnés d'une troupe d'artistes distingués; et de l'homme flûte, ainsi nommé eu égard à la ressemblance des sons de flûte qu'il donne sans le secours d'aucun instrument.

Les frères Franck, invitent tous les amateurs et connaisseurs de haute gymnastique à aller les apprécier.

—

Adolphe Couvreur, demeurant à Pavant, canton de Charly, s'était marié en secondes noces il y a quelques années à une femme de Romery, qu'il quitta au bout de quelque temps. Cette femme retourna demeurer à Romery, et samedi dernier, ses enfants, étonnés de voir leur mère absente depuis cinq ou six jours, sans les avoir prévenus, firent en vain des recherches pour la retrouver. Ayant des soupçons sur son mari, ils vinrent se plaindre à la gendarmerie de Charly. Les gendarmes se transportèrent à Pavant pour y faire une enquête, et ils allèrent trouver Couvreur qui travaillait dans ses champs. Le dimanche matin, Couvreur alla à Romery pour savoir ce que les habitants disaient de la disparition de sa femme. Quand il fut de retour, il eut peur que des soupçons ne se portassent sur lui, ce qui lui donna l'idée de se suicider en s'asphyxiant. Le lundi matin, ses enfants le trouvèrent mort; il s'était asphyxié à l'aide de trois marmites de charbon, et en laissant sur sa table un morceau d'écrit disant qu'il mourait innocent.

—

On nous prie d'annoncer à nos lecteurs que la Grande-Harmonie offrira son grand concert d'hiver à ses membres honoraires, le lundi 21 courant. Nous donnerons le programme de cette soirée dans quelques jours, mais nous pouvons dès maintenant donner l'assurance que ce concert sera des plus attrayants et qu'on y entendra une réunion d'artistes très-distingués. Le Conseil d'administration de la Grande-Harmonie, n'a rien négligé pour être agréable à ses membres honoraires en cette circonstance, et il espère que ceux-ci répondront à l'invitation qui leur sera adressée sous peu.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille WIBAUX-FLORIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SOPHIE-ROSALIE-JOSEPH FLORIN, veuve de M. FLORIS WIBAUX, décédée à Roubaix, le 11 février 1876, à l'âge de 77 ans et 11 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 14 février 1876, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart prolongée, 97.

Les amis et connaissances de la famille TIMAL-DUJARDIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE-FRANÇOIS TIMAL, décédé à Roubaix, le 12 février 1876, à l'âge de 74 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 14 février 1876, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — Les **vigiles** seront chantées le dimanche 13, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 14 février 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE-SOPHIE DELBECQ, veuve en premières noces de M. TOUSSAINT-JOSEPH DANCETTE, et en deuxièmes noces de M. ISIDORE-LOUIS-JOSEPH FONTAINE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébrés le lundi 14 février 1876, à 9 heures 1/2, en église de Saint-Sépulcre, pour le repos de l'âme de Dame ELISA-HENRIETTE BEAUCARNE, épouse de Monsieur ALEXANDRE DELERUE, décédée le 7 janvier 1875, à l'âge de 48 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 14 février 1876, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Dame FIDELINE GLORIEUX, veuve de Monsieur LOUIS BRUNIN, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1876, dans sa 76e année. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 14 février 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ELÉODORE COUQUE, époux de Dame SABINE COUROUBLE, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1875, dans sa 76e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considerer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, le lundi 14 février 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur JEAN-BAPTISTE DUTHOIT, décédé à Roubaix, le 1er décembre 1848, à l'âge de 47 ans, et de Dame MARIE-JOSEPH FERRET, son épouse, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1872, à l'âge de 70 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

BELGIQUE. — UNE SCÈNE RÉELLEMENT AFFREUSE s'est passée, lundi dernier, dans une maison de la place Ste-Barbe, à Liége.

Un nommé P., journalier, étant rentré le soir chez lui, prit une bouteille de genièvre, qu'il se mit à boire avec sa femme. Ces deux époux si bien assortis absorbèrent tant de petits verres qu'ils furent bientôt ivres et se disputèrent; ils en vinrent bientôt aux coups, et pendant quelques instants la chambre retentit de cris effroyables.

Le mari, dont la rage était arrivée au paroxisme, saisit tout à coup un couteau, et comme sa femme s'enfuyait, il s'en frappa à la poitrine et roula sur le plancher, qu'il teignit de son sang.

Quand des voisins amenés par son épouse arrivèrent, P... venait d'expirer.

La police a été requise pour faire les constations ordinaires.

— DIMANCHE DERNIER, le garde-champêtre Lambert, faisait transporter à l'hôpital de Liége un malheureux vieillard de 73 ans, célibataire, qui occupait une petite chambre rue des Grandes-Rames où il vivait dans le dénuement le plus absolu.

Ce vieillard, nommé François G., mourut le lendemain.

Le garde-champêtre donna avis du décès au frère du défunt, qui habite Bruxelles et qui depuis nombre d'années envoyait de temps à autre des secours à son frère. La réponse fut que M. Lambert voulût bien vendre le mobilier et avec le produit faire dire des messes à l'intention du défunt.

Or, hier, M. Lambert, en faisant l'inventaire des meubles qui garnissaient la pauvre chambre, trouva dans le tiroir d'un armoire un sac, des boîtes et plusieurs bourses renfermant 3,200 fr. en monnaie d'or et d'argent, plus de 900 fr. en billets de banque et deux obligations de 500 fr. de la Banque de Belgique, le tout s'élevant à fr. 5,100.

Le frère du défunt fut de suite informé de la trouvaille et mis en possession des valeurs.

— SUICIDE. — Mardi soir, un sous-officier d'un régiment d'artillerie se présentait dans une auberge du village de Waterloo, demandant à loger, ce qu'on lui accorda; il ajouta qu'il devait voir un camarade et il pria son hôtesse de le faire lever à 7 heures du matin; le lendemain, l'aubergiste appela le militaire à l'heure convenue et celui-ci répondit qu'il allait descendre, mais quelques minutes après une détonation se faisait entendre partant de la chambre occupée par l'artilleur, et le propriétaire, s'élançant dans cette pièce, s'aperçut que c'était le militaire qui venait de se suicider; il avait écrit une lettre annonçant les causes de son suicide : il paraît que le malheureux devait prochainement passer devant un conseil de guerre du chef de désertion.

L'infortuné s'était introduit le bout du pistolet dans la bouche; il avait une partie du menton et toute la denture inférieure emportées.

— DEUX INCENDIES ont éclaté la nuit dernière, à Gand; l'un, qui a pu être heureusement maîtrisé, dans l'usine de M. Hebbelynck, filateur, château des Espagnols, l'autre dans le vaste établissement de M. J. Rosseel, place des Fabriques.

Ce dernier sinistre a malheureusement pris les proportions les plus effrayantes et, malgré des secours prompts et énergiques, il a entraîné la destruction à peu près complète d'une des plus importantes fabriques de notre place. Vers 3 heures 1/2 de la nuit, les étages du bâtiment principal se sont effondrés et il ne reste plus debout que les quatre murs.

A l'heure où nous écrivons ces lignes les autorités, un détachement de la garnison, les pompiers activement secondés par les pompes des fabriques voisines, travaillent encore à concentrer le foyer de l'incendie.

Nous n'avons pas appris qu'il y eût d'autres malheurs que des pertes matérielles à déplorer; mais comme on le pense bien, celles-ci doivent être considérables.

Tout est assuré par diverses Compagnies.

(*Bien public*).

— Le 10 février est l'anniversaire de la création en France du premier journal qu'on y connut. Cela remont à 1630. L'année après, il y avait un journal, ou, comme en disait alors, une gazette à Liége.

Cour d'assises du Nord

Présidence M. DESTICKER, conseiller.

Ministère public : M. PIERRON, substitut du procureur-général.

Audience du 10 février 1876.

1re affaire. — *Attentats à la pudeur sans violence*. — (Huis-clos).

L'accusé est le nommé Nique Jean-Daniel, âgé de 71 ans, garçon boulanger, né en Belgique, demeurant à Cambrai.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, il est condamné à deux ans d'emprisonnement.

Défenseur : Me Vitrant.

2e affaire. — *Tentative de viol*. — (Huis-clos).

L'accusé est le nommé Robert Victor, âgé de 22 ans, belge de naissance, ouvrier à Roubaix.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, il est condamné à dix ans de réclusion.

Défenseur : M. Georges Boutet.

Minist. pub. M. CARPENTIER premier avocat-général.

Audience du 11 février 1876.

1re affaire. — *Incendie*.

L'accusé est le nommé Nicolas-Louis Griffon, âgé de 35 ans, né à Douai, journalier à Escaudain, a déjà été condamné ouze fois pour coups et blessures, vol, bris de clôture, rupture de ban, vagabondage et mendicité : il était soumis à la surveillance de la haute police et en résidence obligée à Escaudain. Lorsque dans la nuit du 16 octobre dernier, il mit volontairement le feu à quatre meules, paille et hyvernage, d'une valeur, couverte par assurance, de 3,665 francs. Il reconnait avoir commis ce crime pour se venger du maire de la commune auquel il croyait que ces meules appartenaient, et enfin ajoute-t-il, parce qu'il ne trouvait pas à s'occuper.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Griffon est condamné à 8 ans de travaux forcés.

Défenseur : Me Auguste Boutet.

Nouvelles du soir
Dépêches télégraphiques

M. GAMBETTA ET M. NAQUET.

Marseille, 11 février. — L'incident entre MM. Naquet et Gambetta dont il a été question dans la réunion d'hier est antérieur à la révolution du 4 septembre.

M. Naquet proposa, dit-il, le 7 août, à M. Gambetta, de proclamer la République.

M. Gambetta dément le fait.

M. Gambetta a accepté, hier soir, une seconde réunion avec M. Naquet devant les délégués de la première circonscription seuls.

M. Gambetta doit parler aujourd'hui à Cette, demain à Bordeaux et mardi à Belleville; puis il reviendra dans le Midi et s'arrêtera à Cavaillon avant d'arriver à Marseille.

Dimanche 20, il ira à Nice assister au mariage de sa sœur Bénédetta.

Bruxelles, 11 février. — Chambre des représentants. — Discussion du projet de loi relatif à la convention internationale sur le régime des sucres.

Tous les amendements sont rejetés à une forte majorité.

L'ensemble du projet sera probablement adopté.

LE MEURTRE DE M. MARGARY.

Shanghaï, 11 février. — La *Gazette Officielle* de Pékin, contient un décret dégradant le général Leeseetaï et lui enjoignant de se rendre à Ynnanfoo où il sera jugé comme ayant participé au meurtre de M. Margary.

Londres, 11 février, 7 h. soir. — *Chambre des lords*. — Lord Derby répondant au comte de Roseberry dit qu'il vaut mieux attendre le retour de M. Cave pour publier sa correspondance.

Lord Cairus, lord grand chancelier, présente un bill tendant à maintenir la chambre des Lords comme cour d'appel suprême, mais en améliorant le système pratiqué jusqu'à ce jour.

Saint-Pétersbourg, 11 février. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg* commente le discours du trône de la reine Victoria à l'ouverture de la session du parlement anglais. Il approuve les vues du gouvernement anglais relativement à la question d'Orient, suivant lesquelles l'Angleterre se réserve sa liberté d'actions.

Le *Journal de St-Pétersbourg* fait ressortir que la politique anglaise en Orient a dû subir une modification par suite de l'acquisition des actions du canal de Suez et finit par observer que l'entente entre toutes les puissances, est le meillaur moyen d'arriver à un résultat.

L'ARMÉE ÉGYPTIENNE.

Le Caire, 11 février. — Les dernières nouvelles d'Abyssinie annoncent que l'armée égyptienne est arrivée à Gondurati.

Le Caire, 11 février. 3 h. 20, soir. — Le bruit que le gouvernement n'aurait pas payé ses échéances du 10 février est inexact. Les échéances ont été strictement payées, tant à Londres qu'en Egypte.

LA GUERRE CARLISTE.

Madrid, 11 février. — Les carlistes ont abandonné tous les ports de Biscaye. Les libéraux occupent presque toute la province d'Alava et la moitié la plus importante de la Biscaye.

La *Gaceta de Madrid* annonce que les libéraux ont lancé un boulet sur Estella.

Le *Cronista* dit que le général Primo de Rivera a fixé un délai pour la sortie des femmes, des vieillards et des enfants de la ville d'Estella, avant de commencer à la bombarder.

Madrid, 11 février, soir. — Le roi Alphonse ouvrira les Cortès le 15 février au matin.

Le soir, il partira pour l'armée du Nord.

La *Gazette officielle* annonce que deux petites bandes de carlistes se sont soulevées en Catalogne. Poursuivis par les troupes et les paysans armés, ils fuient à la débandade pour éviter d'être fusillés.

Des troupes escortent les trains allant de Granollers à Barcelone.

Le bruit avait couru à la Bourse que les carlistes avaient abandonné Estella; ce bruit est sans fondement.

Le cable sous-marin de Santander à Bilbao est ne nouveau interrompu.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 12 février, 1 h. 4, soir.

Le *Petit Marseillais* annonce que des faits assez graves ont été relevés à l'occasion des élections du 30 janvier, à Marseille, et pourraient même provoquer leur annulation.

COMMERCE

On nous écrit d'Anvers à la date du 10 février :

« La 7me séance des enchères se composait de 3300 balles; comme on le remarque, les quantités exposées dans toutes les séances, ont dépassé d'une manière sensible, celles qui avaient été annoncées.

» Les prix inespérés et l'animation croissante du marché ont décidé les importeurs à mettre en vente environ 4000 balles arrivées ces derniers jours, sur deux steamers; une grande partie de ces laines n'est pas encore débarquée.

» Malgré cette augmentation imprévue, qui aurait dû, dans un temps ordinaire, produire une réaction sensible sur les prix, la presque totalité de ses marchandises a été vendue aux plus hauts prix des séances précédentes; ce qui a été retiré ne l'a été que parce que les prétentions des vendeurs étaient par trop exagérées. Question de confiance pour l'avenir !

» La séance de demain ne devait comporter que le solde des laines avariées du Rubens, mais le courtier de Harven a annoncé qu'on y joindrait comme supplément 1000 balles laine saine arrivées depuis quelques jours à la consignation de MM. Nanto et Cie; elles se vendront avant les avariées.

» Les nouvelles du Hâvre sont bonnes, on nous annonce une reprise assez sérieuse; quelques lots importants de laine auraient été traités avec des prix favorables aux vendeurs. »

ANVERS, 11 février. — *Cafés*. — Marché soutenu; de première main on a fait 100 balles Domingue du Cap, nouveau, à 51 1/2 cents tel quel consommation. A livrer on a traité 450 balles Santos, beau, à 53 cents entrepôt.

Céréales. — Froment maintenu avec affaires régulières: Amérique 25 à 25 1/2; Polish 25 3/4 à 26 1/2; Danube première qualité 23. Sur livraison expédition fév.-mars on a fait 10,000 hectolitres Polish, pour la spéculation locale à 25 1/4. Les autres articles sont sans changement.

Cotons. — On a vendu 260 balles Oomra, fully faire et good faire, disp., à fr. 45 par 50 kil.

Laines. — On a traité 17 balles laine de la Plata.

Peaux. — Il a été fait 20 balles peaux de moutons de Buenos-Ayres, de fr. 140 par 100 kil.

Pétrole. — En baisse. On a payé le disp. fr. 33 3/4, le cour. du mois 32 à 31 1/2, mars 29 1/2, avril 00, mai 00, sept. 00, 4 dern. mois 00. On cote : disp. 33 1/2, cour. du mois 32, mars 29 1/2, avril 29 1/2, mai 29 1/2, sept. 31, 4 dern. mois 31.

Sucres de betterave. — Sans variation. On cote 88° degrés fr. 49 à 49 1/4 pour disponible et livrable.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris.

du 11 fév. — 6 heures du soir.

Huile de colza disp.	87 50	Farine 8 m. cour.	58 75 .. ..
id. courant	87 25	id. mars	59 25 50 ..
id. mars	86	id. avril.	60 25 60 ..
id avril	86	id 4 de mai	61 75 .. ..
id. 4 d'été.	83 50	id. mai juin	60 75 61 ..
id. 4 dern.	82 25	Farine sup. cour.	56 50 25 ..
Huile de lin disp.	68 50	id mars	58 75 .. ..
id. courant	68 50	id avril	57 25 .. ..
id mars	69	id. mai juin	57 75 .. ..
id. avril	69	id. 4 de mai	58 75 .. ..
id. 4 d'été	71 50	Darblay	50 .. ..
id. dern.	.. ..	Blés courant	27 25 .. ..
Spiritueux dip.	47	id. mars	27 25 .. ..
id. courant	47	id. avril	27 50 75 ..
id. mars avril	47 25 47 ..	id. 4 de mai	28 25 .. ..
id. 4 d'été	49	id. mai juin	28 75 .. ..
id. 4 derniers	50	Seigles courant	17 .. ..
Sucre 88 dip. 10/13	67	id. mars	17 25 .. ..
id. 7/9 dip.	52	id. mai juin	18 .. ..
id. blanc 3 cou	58 25	id. avril	17 50 .. ..
mars avril	58 75	id. 4 de mai.	18 50 .. ..
		Suifs	100 ..
4 de mai	60 50 ..		
raffinés	137 50 à 138 50		

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE
DU 11 FÉV. 1875.

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. 1e q.	2e q.	3e q.	Prix extrêmes	
Bœufs....	62	328	....	1 54	1.30	1 34	1.80
Vaches...	89	238	1 38	1 34	1 12	1 10	1,60
Taureaux.	17	372	1 38	1 28	1.12	1 10	1.40
Veaux ...	1.133	75	9.25	2 10	1 85	1 60	2 60

Observations vente calme.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 11 Février 1876.

Deux heures. — Le marché des Rentes françaises est toujours de plus en plus nul. La spéculation ne veut pas s'engager dans les conditions actuelles, et ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. L'inconnu est trop la conséquence des élections républicaines pour que les affaires n'en subissent pas le contre-coup. Les seuls affaires qu'engage la spéculation se font sur les primes. Il y a 35 c. d'écart sur la prime de 50 c., et 25 c. d'écart sur celle de 25 c.

Le 5 0/0 est à 104 55, le 3 0/0 à 67 30.

Les recettes générales demandent 2,570 fr. de Rente 3 0/0, et 41,170 fr. de Rente 5 0/0.

Le marché des valeurs est tout aussi nul que celui des Rentes; mais de ce côté la tendance laisse à désirer. Les valeurs sont généralement très-lourdes : la Banque de Paris est à 1,075, le Mobilier à 197, la Société financière est à 475, la Banque ottomane à 440.

Les Autrichiens et les Lombards, les premiers surtout, sont offerts.

Le Suez est à 757, les délégations à 615.

Les Tramways-Sud à 680.

C'est demain qu'a lieu la clôture de la souscription des actions des Charbonnages des Seize Actions. Il y a eu des demandes, car on négocie les résultats avec prime sur le marché en banque.

Le 5 0/0 italien est toujours lourd; on le traite à 70 65.

Le 5 0/0 Turc est plus ferme à 20 40. Les obligations Egyptiennes 1873 font 317. Obligations du Crédit foncier russe, 455.

Trois heures. — La Rente 5 0/0 clôture à 104 62, le 3 0/0 67 37.

Théâtre des Soirées Dramatiques

SPECTACLE DES FAMILLES

Direction des Frères GAILLET

Rue Neuve, près le Boulevard de Paris

Dimanche 13 février 1876

Montbailly ou les Calomniateurs, drame nouveau et historique en 5 actes, par MM. Desnoyers et Dumas, (tiré des causes célèbres).

Il y a plus d'un âne à la foire, vaudeville en un acte par Paul de Kock.

Bureaux à 7 h. 3/4. Rideau à 7 h.

Prix des places : Premières, 1 fr. 25; Secondes, 75 c.; Troisièmes, 50 c.; Stalles et Loges, 2 fr.

Guérison du CANCER

Sans opération. Pas de sang répandu, pas de récidive. Brochure in-8°, par le Dr de Bruc chez A. Delahaye, libraire, Paris. Prix : franco, 2 fr. 15. 10420